

ARRONDISSEMENT
DE THIONVILLE

Nombre de Membres
en exercice :

15

SEANCE DU 3 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trois avril à 20h00, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Sous la présidence de Monsieur JOST Pascal Maire

Membres présents

10

Etaient présents : Mrs KUNEGEL Alain –FOUSSE Kévin– LAMBERT Lionel - BAUMGARTH Ludovic – MAKHLOUFI Rachid – RIPPINGER Willy
Mmes FRANZETTI Camille – DOERPER Alexandra – CHRISTOPHE Laure

Votants

12

Etaient absents : M. FOUSSE Pascal procuration donnée à M. FOUSSE Kévin
Mme WOJCIECHOWSKI Véronique procuration donnée à M. KUNEGEL Alain
Mrs FRANTZ Stéphane - BUCHHOLZER Dominique – EDESSA Laurent excusés

Date de la Convocation
29 Mars 2023

M. BAUMGARTH Ludovic a été désigné comme secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

N°1 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 « BUDGET LOTISSEMENT RUE DE L'ECOLE HELLING » ;

N°2 - VOTE DU PRESIDENT DE SEANCE POUR L'APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 « BUDGET LOTISSEMENT RUE DE L'ECOLE HELLING » ;

N°3 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 « BUDGET LOTISSEMENT RUE DE L'ECOLE HELLING » ;

N°4 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 « BUDGET LOTISSEMENT RUE DE L'ECOLE HELLING » ;

N°5 - PRIX DE VENTE DES LOTS DU LOTISSEMENT COMMUNAL RUE DE L'ECOLE HELLING ;

N°6 - ADJUDICATION DE CHASSE 2024/2033 – CONSULTATION DES PROPRIETAIRES FONCIERS ;

N°7 - DEMANDE DE SUBVENTION REVISION DE LA CARTE COMMUNALE ;

N°8 – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS VERT DANS LE PLAN FRANCE NATION VERTE – RENOUELEMENT ECLAIRAGE EQUIPEMENT SPORTIF DE PROXIMITE PAR ECLAIRAGE LED ;

N°9 - DIVERS.

03_04_2023_01 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 « BUDGET LOTISSEMENT RUE DE L'ECOLE HELLING »

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le Compte de Gestion établi par Madame le Receveur Communal pour l'année 2022 pour le Budget Lotissement Rue de l'Ecole Helling.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles à cette affaire.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de STRASBOURG dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage.

03_04_2023_02 : VOTE DU PRESIDENT DE SEANCE POUR L'APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 « BUDGET LOTISSEMENT RUE DE L'ECOLE HELLING »

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal, qu'il y a lieu de procéder à l'élection d'un président de séance pour l'approbation des comptes de résultats 2022 « Budget Lotissement Rue de l'Ecole Helling ».

Le Conseil Municipal procède à l'élection du Président de séance :

Monsieur le Maire n'ayant pas participé au vote ;

Le vote a donné les résultats suivant :

- Mr KUNEGEL Alain : 11 voix pour

Mr KUNEGEL Alain a été élu Président de séance.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de STRASBOURG dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage.

03_04_2023_03 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 « BUDGET LOTISSEMENT RUE DE L'ECOLE HELLING »

Après avoir entendu lecture des Comptes de Résultats établis par Monsieur le Maire pour l'exercice 2022, celui-ci ayant quitté la salle au moment du vote,

Le Conseil Municipal, sous la Présidence de Mr KUNEGEL Alain après en avoir délibéré, par 11 voix pour,

APPROUVE le COMPTE ADMINISTRATIF 2022 « BUDGET LOTISSEMENT RUE DE L'ECOLE HELLING » qui se récapitule ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Dépenses	604 713,80 €
- Recettes	604 713,48 €
- Résultat de clôture : déficit	0,32 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

- Dépenses	636 375,08 €
- Recettes	31 661,60 €
- Résultat de clôture : déficit	604 713,48 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles à cette affaire.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de STRASBOURG dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage.

03_04_2023_04 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 « BUDGET LOTISSEMENT RUE DE L'ECOLE HELLING »

Après avoir entendu lecture des prévisions budgétaires établies par Monsieur le Maire pour l'exercice 2023, et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VOTE le Budget Primitif 2023 « BUDGET LOTISSEMENT RUE DE L'ECOLE HELLING » qui s'équilibre ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Dépenses	2 299 424,00 €
- Recettes	2 299 424,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

- Dépenses	1 754 424,32 €
- Recettes	1 754 424,32 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles à cette affaire.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de STRASBOURG dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage.

03_04_2023_05 : PRIX DE VENTE DES LOTS DU LOTISSEMENT COMMUNAL RUE DE L'ECOLE HELLING

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que suite à l'enregistrement des numéros des parcelles du lotissement Rue de l'Ecole Helling au Livre Foncier, il convient de déterminer le prix de vente de chaque lot sur la base des nouveaux prix adoptés dans la délibération du 7 mars 2023.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE le prix de vente des lots comme suit :

LOT	SECTION	NUMERO PARCELLE	SURFACE	PRIX
1	25	302	9a 82ca	157 120 €
2	25	303	6a 41ca	99 355 €
3	25	304	7a 17ca	111 135 €
4	25	305	4a 60ca	71 300 €
5	25	306	4a 49ca	69 595 €
6	25	307	4a 17ca	64 635 €
7	25	308	3a 87ca	59 985 €
8	25	309	8a 63ca	142 395 €
9	25	310	6a 00ca	93 000 €
10	25	311	4a 92ca	76 260 €
11	25	312	4a 95ca	81 675 €
12	25	313	4a 91ca	76 105 €
13	25	314	4a 88ca	75 640 €
14	25	315	8a 46ca	135 360 €
15	25	316	7a 84ca	113 680 €
16	25	317	7a 89ca	126 240 €
17	25	318	8a 42ca	122 090 €
18	25	319	7a 35ca	106 575 €
19	25	320	8a 77ca	140 320 €

AUTORISE Monsieur le Maire à vendre ces parcelles aux prix définis ci-dessus.

DIT que les frais d'enregistrement seront à la charge des acquéreurs.

AUTORISE Monsieur le Maire à rédiger les actes administratifs où Monsieur Alain KUNEGEL 1er Adjoint, a été désigné pour représenter la Commune de VECKRING.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles à cette affaire.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de STRASBOURG dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage.

03_04_2023_06 : ADJUDICATION DE CHASSE 2024/2033 – CONSULTATION DES PROPRIETAIRES FONCIERS

Dans le cadre du renouvellement des baux de chasse sur le ban communal, pour la période 2024-2033, Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la procédure administrative prévoit de consulter en amont, les propriétaires fonciers, sur le mode de répartition des produits de la location.

Cette démarche n'est toutefois pas obligatoire et consiste, à solliciter l'abandon au profit de la commune, du produit des baux de chasse.

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

RENONCE à la consultation des propriétaires fonciers.

MAINTIENT sur le ban communal, la répartition du produit de la location de chasse, entre les différents propriétaires, au prorata de la superficie de leurs terrains.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles à cette affaire.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de STRASBOURG dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage.

03_04_2023_07 : DEMANDE DE SUBVENTION REVISION DE LA CARTE COMMUNALE

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre de la révision de la carte communale, la Commune peut bénéficier d'une subvention au titre la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), pour ce projet.

Il présente le devis établi par cabinet d'urbanisme Nord-Est Géo Environnement, sis 123 rue Mac Mahon à 54000 NANCY.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ADOpte le projet de révision de la carte communale pour un montant estimatif s'élevant à 15 300,00 € H.T.

SOLLICITE une subvention d'un montant de 4 590 € (30%) au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

INVITE Monsieur le Maire à constituer et à déposer le dossier.

DIT que la dépense a été inscrite au budget primitif 2023.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles à cette affaire.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de STRASBOURG dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage.

03_04_2023_08 : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS VERT DANS LE PLAN FRANCE NATION VERTE – RENOUELEMENT ECLAIRAGE EQUIPEMENT SPORTIF DE PROXIMITE PAR ECLAIRAGE LED

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la Commune peut bénéficier d'une subvention au titre du FONDS VERT dans le plan France Nation Verte pour la création d'un éclairage LED du terrain servant de jeux à la pétanque et au foot.

Les travaux permettront :

- la création d'un éclairage LED du terrain pour un coût prévisionnel estimé par l'entreprise ELRES RESEAUX à 17 775,71 € H.T. ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ADOPTE le projet.

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

- Coût total H.T. :	17 775,71 € H.T.
- Subvention FONDS VERT (80 %)	14 220,00 €
- Autofinancement	7 110,85 €
- Total T.T.C.	21 330,85 € T.T.C.

SOLLICITE une subvention d'un montant de 14 220,00 € (80%) au titre du FONDS VERT dans le plan France Nation Verte pour la création d'un éclairage LED du terrain servant de jeux à la pétanque et au foot.

INVITE Monsieur le Maire à constituer et à déposer le dossier.

DIT que la dépense a été inscrite au budget primitif 2023.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles à cette affaire.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de STRASBOURG dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage.

03_04_2023_09: DIVERS

NEANT

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour copie conforme au registre.

VECKRING, le 03 Avril 2023

Le Maire
JOST Pascal

